

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-09-61

**OBJET : DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
– MODIFICATION D'UN CRITERE D'ELIGIBILITE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX
Alain LAMOUR à Pierre BODART

Madame Isabelle BALEM a été nommée secrétaire de séance.

DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
- MODIFICATION D'UN CRITERE D'ELIGIBILITE

Par délibération n°2021-12-95 en date du 15/12/2021, la collectivité a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

Le BAFA est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la commune de Guipavas propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Les modalités de l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.) ont évolué. Il est maintenant possible de s'inscrire dès l'âge de 16 ans.

Pour mémoire, cet accompagnement se décline par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation. Il s'agit d'apporter une aide financière aux jeunes motivés pour qui le coût important est un facteur limitant. Le bénéficiaire doit résider à Guipavas.

Dans ce cadre, les jeunes peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 200€ pour financer leur formation après avoir présenté leurs dossiers au service Enfance Jeunesse pour instruction. Les dossiers sont étudiés en fonction de la date de dépôt des demandes. Afin de cerner leurs aptitudes et leurs motivations, une rencontre préalable à l'octroi de l'aide est réalisée avec la direction du service.

L'aide financière de 200€ est versée en deux fois à la famille ou au jeune s'il est majeur, après avoir remis en mairie les attestations de formation : 100€ à l'issue de la session de formation générale et 100€ après la session d'approfondissement. Une enveloppe de 1 000€ est allouée par année civile.

En contrepartie, les jeunes s'engagent à effectuer leurs stages pratiques dans l'une des structures de la commune et à travailler au moins 4 semaines au sein d'une structure habilitée « accueil collectif de mineurs » située sur la commune dans l'année suivant l'obtention du B.A.F.A.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la modification du dispositif d'aide à la formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes contractuels et l'ensemble des documents s'y afférents.

P.J. : Dossier de demande d'aide B.A.F.A.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

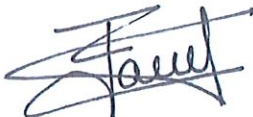
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

29 voix pour – 4 abstentions (Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Isabelle BALEM

